

Annexe V

DECISION DE CLASSEMENT

dans la catégorie des meublés de tourisme



Le classement du meublé ci-dessous est
pour un classement
pour une capacité en nombre de personnes de


Accordé
2*
3

Identification du meublé	
Dénomination commerciale, le cas échéant	Appartement n°21
Adresse du meublé	Résidence le Cheynet 1
Code postal	05600
Ville	CEILLAC
Numéro de classement*	00504005-02618-0024

Identification du loueur	
Nom	
Prénom	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Pays	France
Téléphone	
e-mail	

Identification du mandataire (le cas échéant)	
Nom	
Prénom	
Raison sociale	Queyras résidences
Adresse	La Gravière
Code postal	05600
Ville	Ceillac
Téléphone	04 92 45 05 83
e-mail	queyras.residences@wanadoo.fr

Le classement est délivré pour cinq ans jusqu'au 22/03/23
Fait à : CEILLAC Le : 23/03/18

Timbre d	Nom et signature du représentant de l'organisme évaluateur
<p>Office de Tourisme Guillestrois QUEYRAS à la hauteur de l'essentiel Service classement des meublés Place Philippe Lamour / 05 600 Ceillac Tél. : 07.88.90.24.09 classementmeubles@guillestroisqueyras.com</p>	<p>Vallérian Isabelle</p> 

Avertissement : Au terme de l'article D. 324-4 du code du tourisme, le loueur ou son mandataire dispose d'un délai de quinze jours à réception de la présente proposition pour refuser le classement. A l'expiration de ce délai et en l'absence de refus, le classement est acquis.

* 4 chiffres, rang de classement par l'organisme, le Xème meublé classé par l'organisme dans l'année